

Monsieur le commissaire enquêteur,

Les promoteurs éoliens prétendent qu'il n'y aurait aucun problème avec les infrasons émis par le fonctionnement des éoliennes...

Or cette affirmation est démentie par les travaux scientifiques suivants :

- **Etude en cours RIBEOLH** : cette étude menée sous l'égide de l'Agence Nationale de la Recherche est en cours et vise précisément le bruit éolien ainsi que les infrasons ( qui auraient une action sur la cochlée ).

Je n'entre pas plus dans le détail et vous communique le justificatif

- **Etude PIBE** : elle est en cours également et concerne aussi le bruit éolien

Là encore, je vous communique la documentation.

Par ailleurs, je crois utile de vous adresser en annexe, un extrait du journal du CNRS consacré à la question des infrasons notamment émis par les éoliennes, ainsi qu'aux études en cours dont RIBEOLH et PIBE :

**LIEN VERS L'ARTICLE FIGURANT EN PIECE JOINTE :**

<https://lejournal.cnrs.fr/articles/infrasons-ces-ondes-sonores-que-rien-narrete>

On y apprend notamment que contrairement aux affirmations des porteurs de projets et de leurs cabinets acoustiques :

- **Les infrasons peuvent être audibles par les personnes humaines,**
- **Leur effet potentiel sur l'oreille interne ( la cochlée ) est fortement suspecté**
- **Leur propagation est très lointaine**
- **Les instruments utilisés par les bureaux d'étude ne permettent pas de mesurer les émissions d'infrasons...**

Cet article précisé que deux études sont en cours PIBE et RIBEOLH, dans le droit fil des recommandations données par l'ANSES en 2017 ( qui recommandait de plus amples études pour apprécier le bruit éolien ) : dans ces conditions, le principe de précaution doit s'appliquer pour le projet de JPEE de MARON puisqu'on a vu les lacunes de l'étude acoustique qui n'on pu que minimiser les impacts pour les riverains.

Un avis négatif s'impose donc de plus fort

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FVED